Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouvelle autorisation pour une prolongation des indemnités de chômage sur territoire vaudois

Durant les six derniers mois, le taux de chômage a atteint en moyenne 5,4% dans le canton de Vaud. Le Département vaudois de l'économie a ainsi demandé au Département fédéral de l'économie l'autorisation de verser à tous les chômeurs domiciliés sur territoire vaudois 120 indemnités supplémentaires. Cette demande a reçu un accueil favorable.

Dès le 1er juillet prochain et jusqu'au 31 décembre 2004, les chômeurs du canton continueront à recevoir un nombre d'indemnités de 520 jours (en lieu et place de 400 jours). ainsi qu'une clause de la Loi sur l'assurance-chômage le prévoit pour autant que le taux de chômage s'élève au minimum à 5%.

C'est la quatrième fois que le Canton obtient cette autorisation, accordée auparavant à deux reprises pour les districts de Lausanne, Vevey et Yverdon, et à une reprise pour l'ensemble du territoire vaudois.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 juin 2004

DEC, Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021 316 61 01 - roger.piccand@sde.vd.ch